

Lieu : École Sainte Marie, 46 rue du Général de Castelnau - 33700 Mérignac

Inscription avant le 30/03/2023 par mail à saintemariemerignacapel@gmail.com

Dans la limite des places disponibles.

Clôture des enregistrements des exposants le jeudi 30 mars, aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de cette date.

Après toute inscription par mail, vous devrez nous adresser dans la boîte aux lettres de l'APPEL ou par courrier à l'adresse de l'école :

- Copie recto/verso d'une pièce d'identité,
- Chèque d'un montant de 15 € par emplacement à l'ordre de l'APPEL Sainte Marie
- Le règlement ci-joint complété et signé.

REGLEMENT

Sont acceptés : les parents d'élèves de l'école Sainte Marie ainsi que les particuliers,

Ne sont pas acceptés : les ventes d'armes même sous vitrine, les stands alimentaires ou de boissons, la vente d'animaux.

Les marchandises à la vente devront être exclusivement des objets de vide-greniers.

EMPLACEMENT

Chaque emplacement mesure 3 mètres linéaires sur 3 mètres.

Afin d'assurer la sécurité des visiteurs, le véhicule de l'exposant ne pourra pas stationner sur son stand durant la durée du vide-greniers, car celui-ci se fera dans la cour de l'école. Le véhicule ne pourra également pas stationner sur le parking de l'école : il sera fermé à tout stationnement pendant la journée. Les véhicules accompagnés de remorque pourront laisser cette dernière sur leur emplacement.

Toutefois, les véhicules pourront venir décharger le temps de la mise en place le matin et le soir, selon leur heure d'arrivée communiquée par l'APPEL (voir le planning des créneaux des heures d'arrivée qui sera établi après toutes les inscriptions).

L'organisation ne fournit pas les tables d'exposition.

Chacun doit respecter l'emplacement qui lui est dédié, y compris ses limites d'emplacement.

Pour garantir toutes vos chances de ventes, votre stand doit être propre et rangé tout au long de la journée.

INSTALLATION

Arrivée des exposants à partir de 07h00 et jusqu'à 09h00. Afin de gérer le flux d'arrivée un créneau horaire de 30 minutes vous sera donné par l'APPEL après la clôture des inscriptions.

A l'arrivée de l'exposant, une place lui sera attribuée, prévoir des chariots ou autres utilitaires sur roulettes pour la mise en place.

Après 09h00, aucun stand ne pourra être alimenté, ni à pied, ni en voiture (les manutentions pouvant être dangereuses pour les visiteurs).

Départ de l'exposant entre 18h00 et 18h30.

L'accès au City Stade sera fermé par sécurité, pour éviter tout incident sur la journée.

DÉCHETS

Chaque exposant devra récupérer toutes ses fournitures et objets exposés et ne rien laisser sur son emplacement. Des poubelles seront à leur disposition près de la tente de restauration.

DÉSISTEMENT/ANNULATION

En cas de désistement de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation du vide-greniers de la part de l'APEL (pour intempéries par exemple), l'association s'engage à restituer le montant de l'engagement, sans qu'aucune indemnisation ne puisse lui être réclamée.

RESPONSABILITÉS

Les exposants sont seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage et pourront à tout moment expliquer leur provenance lors d'un éventuel contrôle.

Les exposants ne respectant pas ce règlement se verront reconduits hors du site par les membres de l'APEL, sans prétendre à un remboursement.

Ils ne pourront pas s'inscrire lors du prochain vide-greniers de l'APEL.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom Né(e) le

Département : Ville :

Adresse postale :

CP : Ville :

Tél : E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Réserve :emplacement(s)

Montant réservation : €

Règlement chèque n° :

Je Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

Fait à le/...../.....

Signature de l'exposant,